

74^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du lundi 22 avril 2024 à 19h00

Halle des fêtes d'Undervelier

Président : M. Jean-Claude Beuchat

Secrétaire : Mme Michèle Bailat, vice-chancelière de la Commune mixte de Haute-Sorne

Présents : Les membres du Conseil communal suivants : M. le Maire Eric Dobler, Mme Yvonne Lucchina, M. Etienne Dobler, M. Olivier Chèvre, M. Frédéric Juillerat, M. Gérard Ruch, M. Bernard Vallat, Mme Céline Grellier, M. Pascal Crétin et M. Raphaël Mérillat, chancelier.

Excusé : -

Convocation : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 13 du 11 avril 2024, sur le site internet de la commune et dans la rubrique agenda du Quotidien Jurassien.

Le Président, M. Jean-Claude Beuchat, ouvre la séance.

Il salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, le chancelier, la secrétaire du jour, Michèle Bailat vice-chancelière, les représentants de la presse et le public.

Il rappelle que la séance de ce soir est enregistrée. S'il y a des amendements, ces derniers doivent être déposés par écrit auprès du Président.

Le Président donne la parole à la secrétaire du Conseil général pour l'appel.

1. Appel

Michèle Bailat, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal.

Mme Ianka Mosimann (PS-Verts) est excusée et remplacée par M. Thierry Lombard

Mme Nicole Rais (PS-Verts) est excusée et remplacée par Mme Esther Gerber

M. Noah Ngouontcheu (PS-Verts) est excusé et remplacé par M. Bernhard Wipfli

Mme Adeline Mahon (PDC) est excusée et non remplacée

M. Olivier Boillat (PDC) est excusé et remplacé par M. Jacques Dobler

M. François Monin (PDC) est excusé et remplacé par Mme Nathalie Bourquenez

Mme Christine Choffat (PCSI-RC) est excusée et remplacée par M. Gérald Membrez

M. Christian Brosy (PLR) est excusé et remplacé par M. Michel Kiener

32 conseillers généraux sur 33 sont présents.

L'ordre du jour est accepté.

2. Procès-verbal de la séance du 26 février 2024

Le PV, qui a été rédigé par Mme Michèle Bailat, vice-chancelière, est accepté sans modification avec remerciements à son auteure.

3. Communications

M. Beuchat procède aux communications suivantes :

◆ **Assemblée de la société d'embellissement de Bassecourt**

Il a participé à l'assemblée de la société d'embellissement de Bassecourt. Il a eu beaucoup de plaisir. Cette société est très active pour la commune et il les remercie pour leur invitation. Il y aura une exposition en juin à Bassecourt sur les vélos Stella.

◆ **Assemblée générale de la FSG Bassecourt a participé à l'assemblée générale. Il remercie cette société pour**

Il a eu l'honneur d'être convié à l'assemblée générale de la FSG Bassecourt et de pouvoir mesurer l'investissement de chaque membre dans la société. D'ailleurs il la remercie du travail accompli et de l'implication des entraîneurs et du comité pour que les jeunes puissent continuer de pratiquer leur sport.

Le Président cède la parole à M. le Maire Eric Dobler pour les communications du Conseil communal qui s'exprime ainsi :

◆ **Passage sous-voie gare à Glovelier – Info des CFF**

Voici un courriel des CFF :

« Une erreur s'est glissée dans l'article de M. Didier Walzer du magazine Haute-Sorne N°20 concernant le passage inférieur à Glovelier :

- Si des trains directs entre Delémont et Porrentruy devaient être proposés à l'avenir, la cadence des S3/RE actuels serait maintenue, de nouveaux sillons seraient dès lors rajoutés. En d'autres termes, l'offre actuelle ne sera pas réduite comme M. Walzer le laisse supposer.
- Par ailleurs, si la ZAM se développe honorablement à l'avenir et si l'horaire le permet, il est tout à fait possible que le train direct Delémont-Porrentruy fasse une halte à Glovelier.

Pouvez-vous signaler cette erreur avec les arguments ci-dessus dans votre prochain article ? »

Alan DOLCE

Planificateur Lignes & Nœuds
Secteur Jura / Jura-bernois

J'ai relu l'article. Ce qui est demandé est l'exacte teneur de l'article de Didier Walser et je pense que le planificateur des CFF n'a pas lu le même article.

◆ **Chiens**

Actuellement, deux procédures sont en cours auprès du service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) pour la première à Bassecourt et pour la deuxième à Soulce. Elles sont en lien avec des détentions illégales pour l'une et une morsure entre canidés pour l'autre.

◆ **Cabinet médical de la Sorne**

La commune a reçu la confirmation de la fermeture officielle du cabinet médical de la Sorne à Courfaivre au 31 juillet 2024. Les nombreuses démarches entreprises en collaboration avec le propriétaire des lieux n'a pas permis à la commune de trouver un nouveau locataire pour ces locaux.

◆ **Sondage**

Les citoyens de Haute-Sorne, ont reçu ces derniers jours un courrier signé par la commune et l'institut de sondage GFS Berne. Ce sondage a été adressé par ménage avec des codes individuels pour chacun des membres du ménage.

Le login n'est pas en lien avec le questionnaire il permet uniquement d'y accéder et de le remplir.

Chaque questionnaire rempli (initialement en ligne) sera automatiquement envoyé à gfs.bern dans une base de données commune et le login n'est plus utilisable.

Les logins non utilisés serviront à envoyer un rappel ainsi que le formulaire papier aux personnes n'ayant pas répondu.

Il est donc impossible de savoir qui répond quoi, mais il est possible de connaître combien de citoyens ont répondu afin de réaliser une statistique sur la participation.

Le traitement est effectué chez gfs.bern et un contrat a été signé afin de nous assurer que les données sont anonymisées et bien détruites une fois le processus terminé.

De plus, il est possible aux citoyens de contacter la personne de contact chez gfs.bern pour obtenir un formulaire papier ou en cas de questions.

◆ **Ecopoints**

Les écopoints communaux, à l'exception de celui de Soulce qui fait l'objet de diverses oppositions, entreront en fonction très prochainement. Un point presse est prévu sur le site de la rue des Grands Prés le 4 mai, sous la responsabilité du SEOD. Dans l'intervalle, vous avez reçu le nouveau Mémo-déchets qui vous donne toutes les précisions quant à la situation transitoire qui va perdurer, tant que le centre de collecte régional ne sera pas en fonction. Ces informations sont également consultables sur le site de la commune pour chacun des villages depuis vendredi dernier.

◆ **Réclamation**

L'exécutif a reçu une réclamation d'un citoyen se plaignant de ne pas avoir reçu l'indemnité de CHF 300.- suite à l'obtention d'un diplôme. Cette même réclamation a été adressée au bureau du Conseil général et à chacun des présidents de groupe si je ne fais erreur. Cette situation a même fait l'objet d'un courrier de lecteur dans votre quotidien favori.

Le législatif fait les lois et les règlements que l'exécutif est chargé d'appliquer. A ce titre, les conditions d'obtention de cette allocation de formation répondent à des conditions précises adoptées par le législatif en 2014.

Depuis cette date, la commune a répondu favorablement à toutes les demandes qui lui ont été adressées. La réclamation de Monsieur Pedreira, je peux citer son nom, l'identité de l'intéressé figurant au bas de l'article, est la première en 10 ans.

La commune ne dispose pas de la liste des récipiendaires de diplômes. Le règlement précise que la demande doit être présentée par le bénéficiaire dans un délai de six mois.

La commune publie sur les réseaux sociaux en juillet une information de ce droit. Avant l'échéance du délai, un rappel est publié dans le journal de Haute-Sorne.

Monsieur Pedreira ferait bien de faire son autocritique. Si la commune peut toujours mieux faire en termes d'information, c'est sa seule responsabilité d'avoir raté le délai pour l'obtention de cette allocation.

◆ **Champignon sur le toit de la voirie**

Le champignon qui a poussé sur le toit de la voirie/hangar des pompiers n'est en rien lié avec une société de télécommunication ou encore avec la géothermie. Il s'agit du système centralisé de géolocalisation pour les tondeuses autonomes pour l'ensemble de la vallée de Delémont.

◆ **Fermeture route à Courfaivre**

D'entente avec le service cantonal des infrastructures (SIN), il est prévu de fermer la route cantonale à Courfaivre le 23 mai 2024 pour la pose du tapis phono-absorbant. Cette date est tributaire des conditions météorologiques et pourrait être retardée.

◆ LPP

La procédure d'opposition est toujours en cours auprès du délégué aux affaires communales. A ce titre, vous devez savoir qu'actuellement plusieurs membres de l'exécutif ne peuvent pas être affiliés LPP. En cas de sinistre, elles voient leurs prestations et indemnités réduites de 25%. Nous avons rendu attentif le délégué aux affaires communales de cette situation en l'invitant à prendre rapidement position et/ou nous proposer une alternative avec les bases légales pour régler cette situation. La régularisation sur les périodes antérieures interviendra une fois la situation normalisée.

◆ Marquages jaunes

La commune a marqué et publié plusieurs marquages en jaune ces derniers mois. Ces zones sont soit des trottoirs, soit des interdictions de stationner. Dans ce cadre, et après discussion avec la police cantonale, cette dernière interviendra et amendera les contrevenants, notamment autour des écoles et à la rue des Longue-Royes.

◆ Service de la consommation et des affaires vétérinaires

En tant que distributeurs d'eau potable soumis à la loi sur les denrées alimentaires, nos installations et notre système d'autocontrôle ont été inspectés par le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) le 10 avril dernier.

Le SCAV relève que la qualité microbiologique de l'eau distribuée est bonne depuis plusieurs années, que notre plan d'analyse a fait ses preuves et doit être maintenu et complété par des analyses sur l'aluminium.

Le rapport relève que l'état général de nos installations varie beaucoup en fonction des réseaux. La majorité de notre réseau est en très bon état. Il y a quelques ajustements à réaliser à court, moyen, voire long terme, compris dans notre PGA.

En revanche, le SCAV relève que les réservoirs de Glovelier et Undervelier sont non-conformes à la norme SSIGE. Leur état structurel est très mauvais et représente un risque pour la qualité de l'eau et la sécurité de notre personnel. Selon le SCAV, nos mesures PGA y relatives sont prioritaires.

Le rapport relève en points forts, les compétences et le professionnalisme de notre personnel technique, et une bonne exploitation de notre système qualité. Ces 2 éléments sont des piliers solides pour affronter les défis à venir et également pour continuer d'assurer un approvisionnement en eau potable de qualité, en quantité suffisante aux consommateurs de la région. »

Pour terminer, la traditionnelle photo du **Président** est projetée. Elle retrace une rencontre qui a eu lieu en août 2021, à 1'155 m d'altitude, entre les autorités exécutives de Haute-Sorne et celles de Moutier. Le point culminant de cette soirée fut la signature d'une charte d'amitié par les maires Monsieur Vallat et Monsieur Winistoerfer, acte symbolique scellant les liens profonds entre les deux communes.

Avec l'acceptation du Concordat par le Parlement jurassien et le Grand Conseil bernois, une étape décisive a été franchie. Le Président tient à transmettre qu'il reste fermement convaincu de l'importance de renforcer les liens d'amitié et de coopération qui enrichissent la région.

4. Questions orales.

6 questions orales ont été déposées.

Question no 1 intitulée « Nouveau plan d'économies du canton : quelles répercussions pour notre commune ? » posée par M. Michel Lando (UDC) qui s'exprime ainsi :

« Eh oui, encore une fois le Gouvernement annonce un plan de mesures économiques. Cette fois-ci, c'est la non-redistribution de la part de bénéfice de la BNS qui provoque l'émoi de Morépont. Comme quoi, inscrire des montants aléatoires dans un budget peut avoir des effets redoutables.

Dans le catalogue de mesures publié dans le Quotidien jurassien du 12 avril, on cherche dans ces dernières celles qui auront une répercussion au niveau communal.

Mes 2 questions au Conseil communal :

1. Quelles sont les répercussions éventuelles de certaines mesures ou reports sur la bonne marche financière de Haute-Sorne ?
2. Dans l'affirmative, quelle stratégie va adopter le Conseil communal ? »

M. Pascal Crétin, conseiller communal répond qu'il n'y a pas d'impact direct qui ressort de cette liste. Cependant il y a des causes à effet mais il est trop tôt pour savoir lesquelles.

Tout parti politique confondu doit rester attentif et doit prendre langue avec les parlementaires qui représentent Haute-Sorne.

M. Lando est satisfait de la réponse

Question no 2 concernant l'aménagement du rond-point A16 à l'entrée de Glovelier posée par M. Patrick Müller (HSA) qui s'exprime ainsi :

« En mai 2022, la bourgeoisie de Glovelier a réalisé un concours d'idées pour le réaménagement du rond-point à l'entrée de Glovelier depuis les Franches-Montagnes, Boécourt et l'autoroute.

Depuis, nos concitoyens attendent de voir éclore ce projet. L'été approche, un drapeau jurassien reflurira dans les hauteurs de Glovelier en cette année d'anniversaire, mais notre rond-point reste bien peu accueillant, alors qu'il est de la responsabilité communale de l'entretenir.

Le Conseil communal peut-il nous dire ce soir quand le réaménagement de ce rond-point aura-t-il lieu et peut-être pourquoi cela prend si long à mettre en place ? ».

Réponse de M. Gérard Ruch, conseiller communal :

Tous les ronds-points à la sortie d'autoroute appartiennent à l'Office fédéral des routes (OFRU). Une commune, une bourgeoisie ou une société d'embellissement peut très bien aménager un rond-point pour autant qu'elle le finance elle-même.

Dans le cadre d'un concours, c'est le projet d'une jeune fille de Glovelier qui a été retenu. Par la suite, la bourgeoisie de Glovelier a donné mandat à un bureau technique pour affiner le projet afin que ce dernier puisse être envoyé à l'OFRU, ce qui a été fait en mars 2023. Malgré plusieurs relances, l'OFRU n'a toujours pas donné son feu vert.

M. Müller est satisfait de la réponse.

Question no 3 concernant l'éclairage public posée par M. Damien Guerdat (PLR) qui s'exprime ainsi :

« J'ai envoyé ma question orale concernant l'éclairage public jeudi passé. Suite au sondage reçu aujourd'hui, cela change un peu ma question. Je l'ai donc légèrement adaptée... Lors de notre séance du 27 février 2023, le Conseil Général a statué sur l'extinction partielle de l'éclairage public. Il a été décidé, après un amendement, d'effectuer, je cite le PV, « une phase de test jusqu'à fin novembre pour voir s'il faut réajuster quelque chose ».

Cela fait donc presque 5 mois que cette phase de test devrait être terminée. Ce test donne peut-être satisfaction dans certains villages ou quartiers, mais dans de nombreux endroits, cette expérience est catastrophique. De très grandes zones se retrouvent dans le noir complet. Je prends l'exemple de l'entrée de Bassecourt depuis Boécourt. Il faut parcourir plus de 500m avant de tomber sur un candélabre allumé. Ce n'est de loin pas le seul exemple.

Cela pose de très sérieux problèmes de sécurité.

- Les piétons doivent utiliser une lampe de poche ou leur natel pour voir où ils mettent les pieds. Je pense notamment aux personnes âgées.
- Il y a un fort sentiment d'insécurité pour les jeunes filles ou les personnes âgées qui doivent traverser ces zones.
- Les personnes malveillantes qui rôdent autour des maisons peuvent le faire en toute décontraction, elles sont invisibles.

Il existe d'autres alternatives que d'éclairer à 100% ou à 0%. Une règle pour l'ensemble de la commune ne fonctionne pas. Il faut des adaptations locales. On pourrait imaginer éclairer un lampadaire sur deux ou trois ou éclairer tous les lampadaires à 25-30%.

Il existe aussi des détecteurs de mouvements. Et lorsqu'une voiture ou un piéton approche, l'éclairage augmente momentanément. Cela se fait dans de nombreuses communes.

D'où mes questions :

- Le Conseil communal a-t-il profité de cette année de test pour cartographier ces zones qui posent problème ?
- Envisage-t-il d'améliorer l'éclairage de ces zones ?
- Le Conseil communal va-t-il se contenter de savoir si oui ou non la population est satisfaite ou envisage-t-il une analyse un peu plus fine par secteur ?
- Il faudra du temps pour analyser ce sondage. Jusqu'à ce qu'une décision définitive soit prise, le Conseil communal est-il prêt à mettre fin immédiatement à cette phase de test qui n'a plus de base légale ? »

Réponse de Mme Céline Grellier, conseillère communale qui s'exprime ainsi :

« Merci de ta question qui ressemble à celle que plusieurs groupes envisageaient de poser. Elle est bien fournie et si ma réponse n'est pas assez précise par manque de temps, je t'invite à la déposer en écrite.

Mener un projet politique prend souvent du temps, j'avais annoncé vouloir proposer au Conseil général un projet fin 2023, comme cela avait été dit lors du vote de février, le message était même prêt. Cependant, j'ai appris le vendredi suivant que cela ne devait plus passer au législatif mais à l'exécutif pour faire les adaptations.

Il y a des normes légales en matière d'éclairage public qui définissent l'intensité de l'éclairage. C'est moins contraignant d'éteindre tout que de baisser la luminosité. Le 1 sur 2 ne répond pas aux normes. Le système d'éclairage que nous avons ne nous permet pas un allumage à l'approche d'un piéton ou d'une voiture.

Le Conseil communal a souhaité intégrer cette thématique au sondage communal et j'ai proposé des questions qui permettent une analyse constructive par rapport aux contraintes techniques et légales.

Oui, il y a un problème d'éclairage dans certaines zones sans passage piéton où l'obscurité s'étend sur de longues distances. Cela est accentué selon la topographie des lieux.

La police confirme qu'il n'y a pas eu plus d'infraction depuis que l'on coupe l'éclairage. Le fait que les rôdeurs doivent se déplacer dans la nuit noire et presque obscure dans des lieux qu'ils ne connaissent pas, les rends plus visibles s'ils utilisent une lampe.

Plusieurs personnes ont écrit à info@haute-sorne.ch pour demander de ne plus éteindre le week-end pour une meilleure sécurité des noctambules.

D'autres personnes apprécient la fin de cette pollution lumineuse et n'ont pas de problème avec le fait d'avoir une lampe de poche pour se déplacer.

Les sensibilités sont également bien différentes voir bien tranchées au sein de ces catégories.

Il ne sera pas possible de satisfaire tout le monde, il faudra faire des concessions pour que chacun.e se sente au mieux dans ses déplacements.

Reparamétriser demandera du temps technique, mais aussi de s'assurer du respect des normes et directives, on ne va pas faire le job à double. Le Conseil communal a décidé d'attendre le retour du sondage avant d'agir. Pas besoin de cartographier à l'avance pour prendre une décision de principe car nous avons la chance d'avoir des employés qui connaissent les spécificités de leur commune.

Je vous invite à remplir le sondage et si les questions ne vous conviennent pas, mon mail ou celui de la commune sont à votre disposition et seront joints dans le dossier soumis au Conseil communal. »

M. Guerdat est partiellement satisfait de la réponse.

Question no 4 concernant le message 223 lié à la vente du Cerneux-Godat posée par M. Eric Zuber (HSA) qui s'exprime ainsi:

« Dans le message n°223 du Conseil communal au Conseil général du 22 avril 2024 concernant la colonie de vacances, il est écrit :

Le projet de vente du bâtiment ne remet pas en cause l'organisation d'une colonie de vacances par année pour la commune de Haute-Sorne. Celle-ci n'aura simplement plus lieu au Cerneux-Godat si la vente peut être réalisée.

Dans le journal de Haute-Sorne n°20 de mars 2024, donc 1 mois avant, il est stipulé que la commission de la colonie de vacances organisera cet été son traditionnel camp aux Emibois.

Question 1 :

Si je comprends bien la commune a déjà un acheteur étant donné que la colonie ne se fait pas au Cerneux-Godat.

Question 2 :

Vu la somme de CHF 148'443.- investit en 2026, j'aimerais savoir si un montant plancher pour la vente a été défini ? Je n'aimerais pas apprendre que ce bâtiment a été soldé pour CHF 15'000.- comme l'ancien bureau communal de Courfaivre. »

Réponse de M. Julien Meier, conseiller communal :

C'est un souhait du Conseil communal de pouvoir garder une colonie de vacances. Des alternatives existent à savoir de se déplacer. Le Conseil communal se fixe un montant minimal. Le but n'est pas de brader le bâtiment mais de le vendre au meilleur prix possible. A l'heure actuel, le bâtiment ne correspond plus aux standards qui lui sont prêtés.

M. Zuber est partiellement satisfait de la réponse.

Question no 5 intitulée « Panneaux d'information communaux » posée par Mme Sylvaine Eschmann (HSA) qui s'exprime ainsi :

« Certains citoyens nous ont rapporté que les panneaux d'affichage avec le plan de situation des communes ne sont pas à jour ou mal entretenus à Glovelier. Celui qui se trouve à la gare date de 2001 et celui qui se trouve vers le poids public n'est plus entretenu.

Selon nos informations, une commission a été créée comprenant des participants de chaque village dans le but de remettre à jour la signalétique des villages, de les valoriser pour le développement du tourisme en créant une signalisation de différentes randonnées qui permettrait une interconnexion entre elles. Il y aurait aussi des panneaux connectés avec possibilité de sponsoring.

Mes questions :

Serait-il possible de remettre en état les panneaux d'affichage avec les plans de situation des communes à Glovelier ou les supprimer s'ils ne sont plus nécessaires ? Car cela donne une mauvaise image de la commune.

Où en est le projet des panneaux d'information ? Est-ce que son coût a pu être chiffré ?»

Réponse de M. Olivier Chèvre, conseiller communal qui s'exprime ainsi :

La commission spéciale est bien en activité. Elle était à l'arrêt dans l'attente du budget 2024 qui a été libéré en mars. Une société a été mandatée pour la gestion de ce projet. Une séance sera prochainement convoquée pour la commission.

Pour les panneaux officiels de la commune, ces derniers seront englobés dans cette étude qui a pour but de mettre en place en Haute-Sorne une signalétique digne de notre commune dans les domaines touristiques, culturels et communications officielles.

Mme Eschmann est satisfaite de la réponse.

Question no 6 intitulée « Offre d'emploi de la commune de Haute-Sorne : une formulation tarabiscotée ? » posée par M. Michel Lando (UDC) qui s'exprime ainsi :

« La lecture de mon quotidien favori peut être parfois encore plus instructive qu'à l'accoutumée.

En effet dans son édition du 16 mars dernier, le QJ publie une offre d'emploi de Haute-Sorne pour un poste d'employé(e) de commerce à 80%. Jusque-là, rien de plus normal.

C'est plutôt le libellé de ladite annonce qui soulève des interrogations. En effet, en-dessous du titre, la mention « *(le poste sera vraisemblablement repourvu en interne)* » interroge par sa formulation. Renseignement pris auprès d'un conseiller communal, celui-ci m'indique que la commune, même en cas de poste effectivement repourvu en interne, à l'obligation de publier une annonce.

Je ne conteste pas cela. Mais on pourrait trouver alors d'autres termes. Cette phrase introduit clairement pour moi une discrimination à l'embauche pour les candidats externes. En clair : vous pouvez postuler, mais le poste est déjà repourvu. On introduit une discrimination par essence et si celle-ci serait l'âge par exemple (pas de postulation au-delà de 50 ans), on serait clairement dans l'illégalité.

J'ai pris langue ce matin avec le délégué aux affaires communales M. Riat qui m'a indiqué que le libellé est identique à celui des offres emplois du canton. Ce qui en soit ne constitue pas une preuve de justesse ».

Réponse de M. Eric Dobler, maire qui s'exprime ainsi :

« Si quelque chose est tarabiscoté, donc alambiqué, compliqué, contourné, farfelu, maniéré, tourmenté, ce n'est nullement l'offre d'emploi, c'est plutôt votre question orale.

C'est dans le cadre des effectifs qui ont été validés par le Conseil général à la suite d'une réorganisation interne du service de l'urbanisme. Effectivement la réglementation sur le personnel nous oblige à publier de manière ouverte cette offre.

Le poste mis au concours était occupé par un employé communal en CDD. Cet employé donne entière satisfaction dans son emploi et il s'agissait de commuter le poste de CDD en CDI.

La mise au concours ouverte a recueilli 23 postulations externes qui ont été chacune traitées minutieusement. Cet examen ouvrirait la voie à une meilleure candidature que la postulation interne ce qui n'a pas été le cas.

Afin d'avoir une lecture encore plus instructive, je vous conseille la lecture d'un excellent hebdomadaire, il s'agit du Journal Officiel où vous ne manquerez pas de voir que cette formulation est une formulation standard et non discriminatoire. Il n'y a pas de moutons noirs dans les mises au concours des postes d'employés communaux ».

M. Lando est partiellement satisfait de la réponse.

5 Donner compétence au Conseil communal pour la vente du bâtiment de la colonie du Cerneux-Godat aux Bois. (message n°223 du 22 avril 2024).

L'entrée en matière est acceptée.

M. le Président cède la parole à **M. Julien Meier, conseiller communal**.

Il informe que ce bâtiment nécessite des travaux conséquents et c'est un bâtiment sur lequel il est financièrement difficile de s'en sortir. Mais le bâtiment, situé hors territoire communal, n'est plus au goût du jour, et malgré des taux de réservation relativement bons, il coûte en moyenne CHF 18'000.- par année.

Le Conseil communal est conscient que ce bâtiment a une valeur symbolique pour la population de Bassecourt, mais du fait de la fusion elle est peut-être moins forte dans les 4 autres villages. Cela fait déjà un certain temps qu'il y a des discussions. Le Conseil communal ne veut pas le brader mais le vendre au meilleur prix possible. L'entretien de ce bâtiment est important. Les frais nécessaires pour le remettre au goût du jour sont élevés et la commune n'a pas les moyens.

La commission des finances a préavisé favorablement le message, tout comme la commission de l'énergie et des bâtiments.

Le Président ouvre la discussion aux représentants des groupes.

Mme Agnès Veya (PS-Verts) monte à la tribune :

Le groupe PS-Verts acceptera ce message mais par souci de transparence, le groupe aurait aimé que la valeur de ce bâtiment figure dans le message.

M. Julien Meier répond que la valeur du bâtiment définie dans l'expertise ne sera pas divulguée afin d'avoir une marge de manœuvre dans les négociations. L'idée est de fixer une date butoir pour publier l'annonce pour que les personnes intéressées puissent faire une offre et adjuger à la meilleure offre possible. Un prix provenant d'une estimation empêchera peut-être certaines personnes intéressées de mettre une valeur plus élevée que le prix de l'estimation.

M. Damien Guerdat (PLR) regrette cette politique à court terme qui consiste à dilapider le patrimoine communal pour renflouer les caisses. Par principe il est contre cette politique. Il pense que l'on pourrait trouver d'autres solutions comme un locataire unique à l'année ou faire un droit de superficie dans lequel la commune resterait propriétaire et toucherait un loyer.

M. Meier répond que la commune n'a pas les moyens nécessaires pour investir. Il y a d'autres projets qui engagent financièrement la commune sur le long terme. C'est un bâtiment qui nécessite un investissement important. Le Conseil communal souhaite vendre ce bâtiment pendant qu'il est encore en état. C'est un vœu de garder les bâtiments qui ont une utilité sur la commune et de s'occuper correctement des 45 autres bâtiments communaux.

Laurent Haegeli (UDC) monte à la tribune pour relever qu'il serait bien de privilégier la vente à une entreprise ou société jurassienne pour que le bien reste dans le patrimoine jurassien.

Il lui est répondu que c'est aussi quelque chose qui est partagé par le Conseil communal. Cependant, le but est d'en tirer le meilleur prix possible et ce n'est peut-être pas quelqu'un de la région qui le fera.

M. Patrick Müller (HSA) s'exprime ainsi :

« Le groupe HSA constate avec satisfaction que la gestion des 47 biens immobiliers de la commune font l'objet d'analyses régulières afin de permettre d'avoir une vue claire sur le patrimoine de celle-ci. En découle le message 223 sur la vente de la colonie avec un préavis favorable.

La priorité pour HSA, peu importe l'endroit finalement, c'est que nos petites têtes blondes puissent partir en « colo » dans des locaux propres et adaptés et revenir avec plein de souvenirs. De plus, les membres de la commission de la colonie et accompagnateurs seront certainement satisfaits également ».

La parole n'est pas demandée lors de la discussion générale.

Au vote, le Conseil général accepte le message n°223 par 28 oui, 1 contre et 2 abstentions.

6 Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement de sécurité locale de la Commune mixte de Haute-Sorne. (message n°224 du 22 avril 2024).
--

L'entrée en matière est acceptée.

Le Président explique que l'on va passer chapitre par chapitre et ensuite voter le règlement.

M. le Président, cède la parole à **M. Eric Dobler, maire** qui monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Le message du Conseil communal au Conseil général, daté du 22 avril 2024, concerne l'approbation du nouveau règlement de sécurité locale de la Commune mixte de Haute-Sorne. Cette démarche de modification de règlement découle de la nécessité d'adapter le règlement à la suite de la modification de la loi sur les jours fériés en janvier 2023, qui a incité les communes jurassiennes à revoir leurs règlements de sécurité locaux.

Ce nouveau règlement remplace celui de la police communale, clarifiant ainsi que la terminologie "police" ne peut être utilisée en l'absence de policiers assermentés, la commune ayant un contrat ressources avec la police cantonale. Des ajustements ont été effectués en réponse aux observations faites sur l'ancien règlement, notamment en ce qui concerne les engins motorisés, le travail le dimanche et les jours fériés, ainsi que les zones de vidéosurveillance.

- Les engins motorisés (art. 49) et les heures permettant leur utilisation ont été revus, afin de clarifier cet article.
- Le travail du dimanche et des jours fériés (art. 52) ont été modifiés pour correspondre à la nouvelle loi sur les jours fériés du 1er janvier 2023.
- Les zones de vidéosurveillance (art. 65 et suivants) ont été adaptées en fonction des besoins de notre commune et en tenant compte des nouvelles dispositions concernant cette thématique.

Ces modifications sont les principales et le reste du document correspond au règlement type élaboré par le canton.

Le nouveau règlement entrera en vigueur dès son approbation par le service des communes. Il est préavisé favorablement par le dicastère Administration générale, bourgeoisies et sécurité publique. La section vidéosurveillance a été validée par le préposé à la protection des données. Le Conseil communal vous invite à valider ce nouveau règlement ».

Le Président passe en revue chapitre par chapitre, respectivement par thématique.

GENERALITE

Art. 1 à 4

La parole n'est pas demandée.

ORGANISATION

Art. 5 à 6

La parole n'est pas demandée.

CONTRÔLE DES HABITANTS

Art. 7 à 11

La parole n'est pas demandée.

POLICE SANITAIRE

Art. 12 à 13

La parole n'est pas demandée.

SURVEILLANCE DES CIMETIERES

Art. 14

La parole n'est pas demandée.

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Art. 15 à 17

La parole n'est pas demandée.

POLICE CHAMPÊTRE ET GARDE DES ANIMAUX

Art. 18 à 28

La parole n'est pas demandée.

POLICE URBAINE

a) Ordre public

Art. 29 à 46

La parole n'est pas demandée.

b) Tranquillité et sécurité publique

Art. 47 à 52

La parole n'est pas demandée.

c) Salubrité et hygiène publique

Art. 53 à 58

La parole n'est pas demandée.

d) Discipline des enfants

Art. 59 à 61

La parole n'est pas demandée.

COMMERCES

Art. 62

La parole n'est pas demandée.

VIDEOSURVEILLANCE

Art. 63 à 72

La parole n'est pas demandée.

DISPOSITIONS PENALES

Art. 73 à 76

La parole n'est pas demandée.

DISPOSITIONS FINALES

Art. 77

La parole n'est pas demandée.

Le Président ouvre la discussion générale mais personne ne souhaite s'exprimer.

Au vote, le message n°224 et le règlement sont acceptés par 31 voix.

7 Donner compétence au Conseil communal pour la vente de la parcelle 3590 du ban de Bassecourt, située dans l'Espace industriel. (message n°225 du 22 avril 2024).

L'entrée en matière est acceptée.

M. le Président cède la parole à **M. Gérard Ruch, conseiller communal**.

Cette vente a déjà fait l'objet d'un message et d'une votation populaire en 1990. Afin d'éviter des problèmes avec le registre foncier, le Conseil communal a estimé qu'il était judicieux de refaire un message. La différence est qu'à l'époque, le terrain se vendait entre CHF 50.- et CHF 60.- le m². Actuellement il est entre CHF 150.- et CHF 200.- le m².

Il y a déjà quelques amateurs qui souhaitent rester anonyme pour l'instant. Cela sera de la petite industrie et des activités qui généreront des emplois.

La commission de l'urbanisme a préavisé favorablement ce message.

Le Président ouvre la discussion générale mais personne ne souhaite s'exprimer.

Au vote, le message n°225 est accepté par 31 voix.

8 Prendre connaissance et statuer sur un crédit de CHF 1'500'000.- pour la réalisation d'une conduite de contournement de Glovelier, mesure suprarégionale N°1. (message n°226 du 22 avril 2024)

L'entrée en matière est acceptée.

M. le Président, cède la parole à **Mme Céline Grellier, conseillère communale** qui monte à la tribune et présente un petit exposé sous forme d'une présentation PowerPoint.

Le fond de ce message est de donner l'autorisation au représentant des communes ajoulotées qui est le SIDP (Syndicat intercommunal du district de Porrentruy) de poser à leur frais une conduite d'alimentation en eau potable afin de pouvoir leur vendre de l'eau en cas de baisse de leur ressource tout en ayant le droit d'utiliser cette conduite pour notre propre usage (alimentation du nouveau réservoir de Glovelier).

Haute-Sorne a un PGA qui a été validé en 2022 par le Conseil communal et qui montre que la commune a quelques installations désuètes, qu'il manque encore des interconnexions entre certains villages et que la commune dispose de beaucoup de ressources en eau. Elle rappelle qu'une convention lie la commune et le SIDP. C'est une ancienne convention avec l'OFROU (l'Office fédéral des routes) qui concerne la période où Glovelier avait besoin d'eau et qu'elle venait depuis les captages des Champs-Fallat à St-Ursanne.

L'Ajoie dispose d'un grand réseau qui est géré par un syndicat. L'alimentation en eau potable provient principalement depuis les Champs-Fallat à St-Ursanne. Ils ont repris les installations de l'OFROU lié à l'autoroute qui est le réservoir du SIPD situé à la sortie de l'autoroute en-dessus de Glovelier. A l'été 2023 les plafonds en quantité d'eau ont presque été atteints. La situation était tendue de leur côté.

Le but de cette conduite de contournement permettra d'avoir de l'eau qui va aussi dans l'autre sens pas seulement Ajoie-Haute-Sorne mais également de Haute-Sorne à l'Ajoie. Cette conduite de contournement est un projet à elle seule. C'est une mesure à l'intérieur d'un projet nommé suprarégional. Cette conduite permet à la commune de répondre aux normes légales en matière de défense incendie ce qui manque actuellement et sans avoir à construire une cuve dans le réservoir de Glovelier.

Ce projet de conduite permet de créer des synergies et de soutenir la problématique d'eau en Ajoie. C'est un projet commun qui aura des avantages pour les deux parties. Une convention a été signée entre les deux parties et qui régleme la répartition des coûts et la maîtrise des ouvrages.

La gestion des travaux sera menée par le SIDP pour la conduite de contournement et le tracé a été adapté par rapport à la ZAM.

Le financement de la conduite de contournement est à 100% à charge du SIDP. Elle est subventionnée à 60% par la canton. A la fin des travaux la conduite sera remise à la commune de Haute-Sorne. Cette dernière assumera l'entretien et pourra l'utiliser. Le financement du fonds du maintien de la valeur de cet ouvrage sera assumé par le SIDP.

Grâce à ce projet suprarégional, Haute-Sorne pourra utiliser gratuitement cette conduite de contournement dans le cadre de son futur nouveau réservoir de Glovelier. La commune pourra également faire des économies sur son projet initial grâce à l'abandon de deux mesures, à savoir le maintien de la section existante d'une conduite actuelle et l'affranchissement de la construction d'un volume incendie dédié dans le nouveau réservoir de Glovelier. Comme la conduite de contournement a beaucoup de débit, la commune n'aura plus besoin de construire cette nouvelle cuve.

La commune n'aura plus besoin de redimensionner une conduite pour alimenter le réservoir. Cela évite une dépense de CHF 457'000.-.

Le coût à charge de Haute-Sorne est de CHF 495'000.- moins la subvention de CHF 297'000.- soit un coût total de CHF 198'000.-.

Mme Grellier rassure en expliquant que la commune a reçu une promesse écrite concernant la subvention de 60%.

Elle rappelle aussi que selon la législation actuelle la soumission des crédits par message séparé est tout à fait conforme.

La commission des services communaux a donné un préavis favorable au niveau du message, il a été fortement discuté. L'avis est favorable.

La commission des finances s'est réunie au moment où la convention n'était pas encore signée. De ce fait, cette dernière a préavisé défavorablement le message. La préoccupation de la commission était liée à l'obtention de la subvention qui a bien divisé les votes.

Le Président ouvre la discussion aux groupes.

Mme Marielle Bourquard (PDC), membre de la commission des services communaux, monte à la tribune et s'exprime ainsi

« Le groupe PDC-Le Centre a pris connaissance du message no 226 qu'il va accepter à l'unanimité. En effet, selon le retour de ses 2 commissaires de la commission des services communaux, il a été question dans toutes les discussions (déjà au sein du groupe de travail qui a fonctionné quelques mois) de traiter les différentes mesures en plusieurs messages, ceci afin que la commune puisse bénéficier du maximum d'avantages possibles selon le calendrier des différents chantiers prévus.

Les travaux de viabilisation de la ZAM permettent d'intégrer la conduite de contournement de Glovelier (objet du présent message). Si cette opportunité n'est pas utilisée, il est vraisemblable que ce raccordement ne se fera pas, car il faudra négocier avec des privés, sans parler du coût qui sera sans aucun doute plus élevé et du délai reporté de plusieurs années.

De plus, en cas de report, il est certain que le subventionnement cantonal de 60 % prévu pour ce projet ne sera plus assuré.

Mais pour le groupe PDC-Le Centre, la raison principale de l'acceptation de ce message est le premier pas du projet qui permettra d'améliorer le concept du plan général d'alimentation en eau de la commune, en interconnectant tous nos villages, cela étant une sécurité non-négligeable pour les habitants de Haute-Sorne ».

M. Patrick Müller (HSA) monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Ce soir, nous est présenté la première étape liée aux projets d'ouvrages que nous avons voté fin 2023. Comme cela nous est répété à moult reprises, le projet suprarégional n'est pas un ajout de nouvelles charges coûteuses à notre PGA, mais bien une collaboration qui permet aux deux parties des économies non négligeables sans prêter notre réseau d'eau potable.

Alors que notre gouvernement annonce des baisses des taux de subventionnements pour de nombreux futurs projets, nous avons la chance d'avoir une promesse écrite signée d'un ministre pour un subventionnement à 60% sur le surcoût du suprarégional, sans tenir compte des économies que l'on peut réaliser grâce à lui. Cette promesse n'est pas remise en cause par le gouvernement même après les dernières annonces de mesures d'économies, dont aucune ne concerne les eaux.

C'est plutôt à nous de répondre aux conditions fixées dans cette promesse concrète et réelle de notre exécutif cantonal. C'est à nous de répondre aux conditions fixées dans nos lois cantonales pour l'octroi d'arrêtés de subventionnement, soit accepté les messages des étapes concernées.

L'eau potable est un bien vital, elle n'est pas à dilapider, et il est immoral de s'opposer à le partager avec ceux qui pourraient à l'avenir en avoir besoin.

Le présent message nous demande d'accepter que nos voisins construisent et finance totalement une conduite sur notre territoire afin que nous puissions leur vendre de l'eau, si le besoin devenait réalité de leur côté. Quand Glovelier a eu besoin d'eau, eux nous en ont fourni ; donc pourquoi pas nous ?

Et Haute-Sorne dans tout cela ? Et bien, nous pourrions utiliser gratuitement cette conduite et grâce à cette utilisation nous pourrions simplifier notre PGA et de ce fait en faire baisser le coût tout en répondant aux normes légales en vigueur. En échange, nous prendrions en charge le coût du redimensionnement de certaines de nos installations, mais le total de la facture pour Haute-Sorne restera inférieur au total des coûts des mesures que nous pourrions abandonner. Donc à l'heure des synergies et des besoins d'économies, HSA ne peut que soutenir un tel projet et la majorité de nos représentants votera oui à ce message et vous invitons à faire de même ».

Mme Catherine Wolfer (PS-Verts) monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Dans sa séance de préparation, le groupe PS-Verts a pris le temps d'analyser le message 226 sous toutes ses coutures. Au vu des points que j'exposerai ci-après, l'ensemble des membres du groupe a décidé de refuser le message tel que présenté.

Cette annonce peut faire l'effet d'un pavé dans la mare. En effet, en tant que membre du groupe de travail qui a remplacé la commission des services communaux, durant quelques mois, j'ai accepté, à l'instar de l'ensemble de mes collègues, le projet comprenant les trois mesures à caractère suprarégional ou partiellement suprarégional.

Par la suite, j'ai intégré la nouvelle commission des services communaux où nous avons poursuivi les discussions menant au message 226 qui nous est soumis ce soir. Je tiens à souligner que les responsables communaux ont toujours pris le temps et la peine de répondre à nos questions et à expliquer les tenants et aboutissants du projet suprarégional. Céline Grellier a bel et bien choisi de jouer la carte de la clarté et de la transparence avec ses commissaires.

Alors, pourquoi refuser ce message aujourd'hui ? Parce que, sur plusieurs points, il est difficile de nouer les deux bouts.

Premièrement, tout comme chacun d'entre vous, les commissaires de la commission des services communaux ont découvert le message 226 définitif parmi les documents adressés au conseillers généraux. Ce n'est pas ce processus qui avait été défini en commission. En effet, nous devions recevoir le message pour relecture et prise de position après la 1^{ère} lecture du Conseil communal ce qui n'a pas été le cas. Céline Grellier s'est excusée mais cela n'a pas permis à la commission de donner un préavis après concertation.

De plus, ce message contient des modifications par rapport à ce qui avait été présenté auparavant. La commission a bien eu connaissance de ce message dans sa globalité et a pu remarquer un nouveau tracé sur la zone de la ZAM II. L'objectif de profiter des synergies avec les travaux de viabilisation de la ZAM II a lui aussi été relevé.

Cet objectif n'est pas à rejeter, mais ce plan induit des conséquences dont on semble faire fi. Si le tracé en rouge s'arrête à l'endroit précis où se trouvent les connexions de conduites entre la ZAM I et la ZAM II, il faudra bien traverser la zone artisanale et industrielle bourrée de conduites dont celles du chauffage à distance. Cela risque grandement de compliquer les travaux. Dans l'étude menée par le bureau sd ingénierie jura, le tracé de la conduite de contournement de Glovelier est clairement défini et permet de

contourner effectivement toutes les infrastructures souterraines existantes. On est donc en droit de se demander d'où est tombé ce nouveau tracé.

Les renseignements que j'ai obtenus de Céline Grellier n'ont pas suffi à convaincre notre groupe. Ça ne se serait peut-être pas passé ainsi si la commission des services communaux avait pu en discuter comme prévu.

Il y a ensuite eu le secret de la convention avec le SIDP. Comme ce soir nous avons été informés que la convention était désormais paraphée par les deux parties et qu'elle respecte les points avancés par la commission des services communaux. Malgré le fait que Céline Grellier soit toujours disponible et prête à renseigner, elle n'a pas daigné dévoiler la convention aux commissions des finances et des services communaux sous prétexte qu'aucune des deux parties ne le souhaite. Vous conviendrez tout même que la convention est un document officiel et qu'on nous a dit à cette tribune que documents officiels doivent être consultables. Nous sommes en droit de nous demander si elle contient des éléments qui doivent être cachés. Nous savons bien que le deal est que le SIDP prenne à sa charge la mesure n°1 et que Haute-Sorne prenne à sa charge les mesures 0 et 2. En revanche, personne ne sait ce qui a été convenu dans le cas où la population de Haute-Sorne refuse les mesures 0 et 2 en votation populaire. Cet élément est plus qu'un détail et contribue à faire pencher la balance dans le sens du refus.

Le point du maintien du subventionnement à hauteur de 60% a lui aussi été discuté en groupe PS-Verts nous avons entendu avec beaucoup d'attention les arguments de ce soir. J'espère que les prévisions se réaliseront et que le 60% du montant sera perçu par la commune de Haute-Sorne. Je ne répéterai pas les informations que nous venons d'entendre. Nous savons tous que toute réduction des subventions aura un impact sur le projet respectivement les coûts à assumer par les utilisateurs ce qui fait que la volonté de ne pas augmenter ni les impôts ni les taxes communales est mise en péril.

La bonne nouvelle de ne pas obliger la construction d'une cuve à incendie dans le nouveau réservoir de Glovelier transmise par l'ECA interpelle aussi. En effet, l'argument massue pour défendre la construction d'un réservoir au Nord de Glovelier était de répondre au besoin en défense incendie de tout le village de Glovelier.

Vous conviendrez que tout cela semble montrer que la pression de l'urgence, est mise sur ce point, et en rend la compréhension difficile. Pourtant, l'étude suprarégionale pour la sécurité d'alimentation en eau Ajoie-Delémont de 2021 fait état d'une planification à l'horizon d'une dizaine d'années. Le groupe PS-Verts soutient le fait que la commune doit prendre le temps nécessaire pour répondre aux différentes questions soulevées et pour répondre au besoin d'informations par rapport à la convention avec le SIDP et à la garantie d'un maintien de la taxe et du prix de l'eau.

Sachez que le groupe PS-Verts verrait même d'un bon œil que le peuple se prononce sur l'ensemble des mesures touchant au concept suprarégional. Un projet vraiment bien ficelé et précis, faisant état des possibles augmentations de la taxe et des réels avantages pour Haute-Sorne et l'Ajoie, saurait sans doute convaincre le peuple même s'il s'élève à un montant total de 5,7 mio de francs.

Malheureusement, le message qui nous est présenté ce soir ne répond pas aux critères de clarté et de transparence dont nous avons besoin pour le soutenir.

S'il était confirmé que des informations n'ont pas été divulguées (celles de la convention, notamment) pour obtenir l'assentiment des conseillers généraux, le groupe PS-Verts imagine même qu'une enquête de fonctionnement des services techniques de la commune pourrait être exigée afin de remettre les pendules à l'heure. Nous espérons vraiment à ne pas en arriver à cet extrême. »

Mme Grellier prend la parole et informe que la convention était en cours de négociation lorsque les deux commissions se sont réunies. Selon une volonté du SIDP et après discussion avec le maire et comme les négociations étaient en cours, il a été décidé de ne pas la distribuer. Les conventions ne sont pas disponibles pour tout le monde si l'autre partenaire ne donne pas son autorisation.

A la suite de la 1^{ère} lecture, le message a été remis en cause. De ce fait, une analyse a dû être faite pour la 2^{ème} lecture et ensuite il ne restait plus assez de temps pour le transmettre avant la séance du bureau du Conseil général. Pour les prochains messages des eaux, elle va faire le nécessaire pour avoir plus que 15 jours entre la 1^{ère} et 2^{ème} lecture.

A ce jour, la commission des services communaux n'a toujours pas de président ce qui rend Mme Grellier mal à l'aise car elle doit demander des dynamiques alors que ce n'est pas à elle de le faire.

Si l'on fait un seul message pour une votation ce n'est pas seulement à Haute-Sorne qu'il faudra voter mais également lors de 18 votations en assemblées communales ajouloises et une votation à Porrentruy. L'échéance est cet automne pour transmettre toutes les informations pour effectuer la demande de subventionnement.

Le fait d'avoir remis en cause l'emplacement du réservoir de Glovelier nous a fait perdre du temps et il n'est plus possible de faire une votation populaire dans les délais demandés.

Elle tient aussi à relever que le peuple a voté un crédit pour la viabilisation de la ZAM alors que le Conseil général ne savait pas s'il fallait un dédoublement des conduites et c'est passé.

M. Jean-Pierre Chenal (PS-Verts) monte à la tribune et projette un petit diaporama.

Il présente quelques chiffres qui se trouvent également dans le message. Selon ses calculs, les citoyens de Haute-Sorne devraient payer CHF 485.-/habitant pour la livraison en Ajoie du surplus d'eau. Il rappelle que le Conseil général a déjà accepté en décembre un crédit de CHF 1'150'000.- pour réduire les fuites d'eau. Pour le SIDP, cela s'élèverait à CHF 25.-/habitant. Il trouve que la livraison de ce surplus d'eau, obtenue grâce à des investissements financiers, est chère payée. Au vu de tous les travaux effectués pour réduire les fuites et de l'investissement financier de la commune, il a l'impression que Haute-Sorne est à nouveau le dindon de la farce.

Selon lui, Haute-Sorne n'a pas besoin de cette conduite ni de ces mesures. Il relève qu'il ne faut pas oublier que sur les 84 km de conduites que possède la commune il y en a 30 qui ont plus de 70 ans. La durée de vie est estimée à 80 ans. C'est donc une véritable bombe à retardement qui attend la commune.

Pour ce qui est de la ZAM il n'y a aucune urgence car il est possible de raccorder l'eau et les eaux usées avec les conduites existantes qui sont dans la ZAM I. Dans le message il n'est pas mentionné que la viabilisation de la ZAM rembourserait quelque chose pour le passage de ces conduites.

Malgré plusieurs demandes il n'a toujours pas eu accès à ladite convention. Il pense que si ce message est accepté soir, le Conseil général se verra dans l'obligation d'accepter les suivants. Il a l'impression que démocratiquement la procédure proposée n'est pas très loyale. Il invite les conseillers généraux à refuser ce message.

Mme Grellier, conseillère communale répond que M. Chenal a été informé de beaucoup de choses. Le point important de la convention est le tableau de répartition des coûts qui a été présenté à plusieurs reprises. Même le SCAV déplore l'état du réservoir car il est insalubre (des photos sont projetées). L'eau est encore comestible car elle est traitée à la sortie du réservoir. Le réservoir de Glovelier fonctionne mais c'est une bombe à retardement. Il n'y a pas que l'aspect financier qui compte mais la sécurité sanitaire. Le PGA a été planifié sur 30 ans et les mesures ont été catégorisées 1, 2 et 3.

Effectivement il y a un risque que dans les 30 prochaines années le prix de l'eau augmente comme beaucoup d'autres choses. Pour la défense incendie de Glovelier une analyse à l'échelon de Haute-Sorne a été réalisée elle permet une solution moins chère. Une lettre de l'ECA confirme que l'on peut s'affranchir de la construction d'un volume dédié à la défense dans le réservoir de Glovelier ceci à la condition de réaliser la totalité des mesures suprarégionales et partiellement suprarégionale. La réalisation de cette conduite permettra à l'Ajoie d'être secourue en eau. Si les mesures à caractères suprarégionales ne sont pas réalisées, il y a un risque de pénurie d'eau pour l'Ajoie auquel il faudra pallier en réalisant des mesures qui ne seront peut-être plus subventionnées.

Les mesures prises sont d'abord pour les habitants de Haute-Sorne.

Mme Catherine Wolfer (PS-Verts) demande une interruption de 3 minutes.

L'interruption de séance est acceptée.

A la reprise, personne ne souhaite s'exprimer lors de la discussion générale

Etant donné qu'il y a égalité des voix lors du vote à savoir 15 oui et 15 non et 1 abstention, c'est au **Président** de trancher.

Il décide de suivre son groupe et vote en faveur du projet.

Le message n°226 est accepté par 16 voix contre 15 et 1 abstention.

9 Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la Commune mixte de Haute-Sorne. (message n°227 du 22 avril 2024)
--

L'entrée en matière est acceptée.

M. le Président, cède la parole à **M. Olivier Chèvre, conseiller communal** qui monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Suite à la nouvelle loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité ainsi que de l'ordonnance du 23 mars 2024, la commune présente son nouveau règlement AdHoc.

Actuellement, chaque abonné paie 1.5 ct par kWh consommé à BKW qui le restituait à la commune. Pour les consommateurs de plus de 20'000 kWh, la taxe était plafonnée à CHF 300.- par année.

Avec la nouvelle loi, ce plafonnement est supprimé et chaque kWh sera taxé !

Dans ce nouveau règlement et en accord avec l'ordonnance, nous proposons de maintenir cette taxe communale au niveau actuel soit 1.5 ct par kWh.

Elle sera répartie en 2 sections :

- 0.7 ct/ kWh pour l'utilisation du domaine public. Ce montant sera versé dans le budget général de la commune pour payer par exemple l'éclairage public.
- 0,8 ct/ kWh à vocation énergétique. Ce montant sera versé dans un fond spécial à vocation énergétique, par exemple isolations de bâtiments communaux, pose de panneaux photovoltaïques, chauffage à distance, etc.

Le montant total de ces 1.5 ct ainsi projeté pour 2025 serait de CHF 685'000.- par année pour Haute Sorne.

Pour 2024, il avoisinera env. CHF 290'000.- donc une différence d'env. CHF 400'000.-.

Pour être totalement transparent, selon cette nouvelle loi, le canton va ajouter une taxe cantonale qui pourra être de max 0.3 ct/kWh, qui ira dans les caisses cantonales.

Selon cette nouvelle loi, la taxe totale canton/commune par kWh peut atteindre 2 cts, en 2025 nous serons en Haute-Sorne à 1.8 ct/ kWh.

Les commissions de l'énergie, des bâtiments et des finances avisent positivement ce règlement ».

Le Président passe en revue chapitre par chapitre, respectivement par thématique.

GENERALITES

Art. 1 à 3

La parole n'est pas demandée.

FINANCEMENT

Art. 4 à 8

La parole n'est pas demandée.

DISPOSITIONS PENALES ET FINALES

Art. 9 à 12

La parole n'est pas demandée.

Comme la parole n'est pas demandée par les groupes et lors de l'ouverture de la discussion générale, le **Président** propose de passer au vote.

Au vote, le message n°227 et le règlement sont acceptés par 30 voix et 1 abstention.

10 Traiter la motion n°37 du groupe PS-Verts intitulée « Un Jardin du souvenir en Haute-Sorne ».

M. le Président cède la parole à **Mme Agnès Veya (PS-Verts)** pour le développement de sa motion.

Mme Veya monte à la tribune pour développer sa motion et s'exprime ainsi :

«A la fin de l'année 2023, notre groupe a déposé une motion demandant la création d'un jardin du souvenir pour notre commune.

Si l'on parcourt le règlement sur les inhumations et les cimetières, à l'article 25 alinéa 1 et 2, il est en effet fait mention d'un jardin du souvenir. En parcourant le cimetière de Glovelier, j'ai constaté qu'un petit coin de terre pouvait être destiné à ce type de jardin. Il est vrai aussi que dans le nouveau columbarium de Bassecourt se trouve une case permettant de déposer les cendres de manière anonyme.

Le but de la motion est d'offrir une alternative aux familles qui le désirent. Il s'agit simplement d'aménager un joli coin fleuri, répondant à un véritable jardin du souvenir. Il n'est, à nos yeux, pas nécessaire que la commune engage des frais importants à ce sujet. L'aménagement d'un jardin du souvenir pourrait par exemple être confié et réalisé par un apprenti de la commune.

Depuis plusieurs années de nombreuses communes jurassiennes ont franchi le pas et offrent cette possibilité à la population. Un jardin du souvenir répond à l'évolution de la société. Il permet aux familles qui le désirent, déposer les cendres des défunts de manière anonyme et sans distinction de confession. Sans oublier, qu'il peut aussi être une alternative pour les défunts, qui malheureusement n'ont plus de famille. »

M. Frédéric Juillerat, conseiller communal s'exprime ainsi pour la prise de position du Conseil communal :

« Parmi nos cimetières dans nos 5 villages, nous disposons déjà d'un jardin du souvenir à Glovelier et d'une case dans le columbarium à Bassecourt.

Ces deux endroits répondent déjà à la volonté de la motionnaire, notamment sur le fait que tout à chacun peut y faire déposer ses cendres gratuitement et anonymement.

Néanmoins, la commission des travaux public de la précédente législature, avait étudié la possibilité de construire un nouveau jardin du souvenir à Courfaivre.

Décision abandonnée par vos autorités pour des raisons de coût, mais également pour un manque d'intérêt des familles ainsi que des défunts qui préfèrent selon leurs dernières volontés un endroit personnel permettant aux famille de se recueillir.

Pour ces raisons le Conseil communal vous demande de refuser cette mention car déjà réalisée. »

M. Juillerat projette quelques photos. Il décrit le jardin du souvenir de Glovelier ainsi que la case anonyme de Bassecourt. Il présente également le projet qui était pour Courfaivre. Il est difficile de confier ce mandat à un apprenti de la voirie. Si à l'avenir il devait y avoir plusieurs demandes pour ces jardins du souvenir, il n'est pas exclu que ce projet soit à nouveau étudié.

Mme Veya est très satisfaite de ce qu'elle a vu. Elle a appris cette semaine qu'il y avait une case dans le nouveau colombarium de Bassecourt qui était destinée à pouvoir déposer des cendres de manière anonyme.

Concernant Glovelier, elle est surprise que le jardin du souvenir ait été aménagé entre le dépôt de sa motion et ce soir. Comme le jardin du souvenir est réalisé la motion n'a plus lieu d'être.

Elle retire sa motion.

Le Président ouvre la discussion générale mais la parole n'est pas demandée.

11 Traiter la motion n°38 du groupe PS-Verts intitulée « Prendre en compte la problématique environnementale dans les projets communaux ».

M. le Président cède la parole à **M. Damien Cottet (PS-Verts)** pour le développement de sa motion.

M. Cottet monte à la tribune pour développer sa motion et s'exprime ainsi :

« La motion que j'ai présentée au Conseil général du 11 décembre 2023, demande de prendre en compte les critères environnementaux avant de valider un projet communal. Toute personne qui souhaite se tenir informée aujourd'hui, a appris dans les nombreux articles de presse et documentaires télévisés, qu'à l'échelle planétaire, l'humanité vit ses dernières années de confort par rapport à l'avenir très sombre qui l'attend.

Tout au long de l'année les désastres se succèdent dans tous les pays : méga-incendies, pluies torrentielles et inondations, glissements de terrain, sécheresse, rendements agricoles en forte régression, migration de populations fuyant la famine, apparition de nouvelles maladies suite au délogement d'animaux de leur habitat d'origine.

Je vous parle certes de catastrophes au niveau planétaire, et je suis bien conscient que je m'exprime devant un auditoire de niveau communal. Cette différence d'échelle n'est cependant pas une opposition : à notre niveau, on peut agir et il faut agir sur tous les plans. Déjà le 21 mai 2019, ce même Conseil général acceptait une résolution interpartis proposée par Christophe Terrier, intitulée «Déclaration d'urgence climatique». Il est donc temps maintenant de passer à l'action.

Dépassons les clivages politiques et trouvons un consensus car nous sommes tous concernés. Il y va de notre dignité humaine. Je vous recommande donc d'accepter cette motion, qui demande premièrement que tout projet entrepris par la commune de Haute-Sorne réponde aux critères suivants :

- le projet est bien nécessaire et il n'existe pas d'alternatives moins impactantes;
- il est conforme aux règles de préservation climatiques et environnementales en vigueur;
- il fait preuve de sobriété et de durabilité en matière de consommation d'énergie et de toutes autres ressources naturelles;
- il prend en compte les différents impacts sur la santé (nuisances, pollutions, ...).

La motion demande également que le fruit de cette analyse soit intégré au projet et fasse partie intégrante des messages de demande de crédits présentés au Conseil général.

En somme, il ne s'agit pas d'ajouter une procédure supplémentaire car il en existe déjà de nombreuses, mais de créer un rappel à se poser des questions de bon sens. Comme par exemple choisir de construire des bâtiments en bois plutôt qu'en béton ».

M. Gérard Ruch, conseiller communal s'exprime pour la prise de position du Conseil communal :

La prise en compte de la problématique environnementale dans les projets est déjà très largement prise en compte.

Comme la motion demande que ce soit les projets communaux qui soient concernés, il faudrait donc analyser chaque préprojet ainsi que les tenants et aboutissants. La question se pose de savoir qui pourrait analyser que tel ou tel projet doit être modifié parce qu'il ne respecte pas certains critères environnementaux. La commune devrait mandater un bureau d'ingénieur pour évaluer le préprojet ce qui va engendrer des coûts et alourdir le dossier.

Actuellement tous les projets doivent être conformes à différentes normes de durabilités que ce soit au niveau cantonal ou fédéral. Lorsque la commune reçoit un projet, ce dernier est envoyé au service de l'environnement qui vérifie si les normes environnementales sont respectées et donne son accord.

Pour certains grands projets, il a été exigé qu'un bureau spécialisé soit mandaté pour le SER (suivi environnemental de réalisation). La question se pose si l'on devrait généraliser la pratique de ce SER sauf que cela serait au requérant de payer les coûts.

En conclusion, le Conseil communal demande de refuser cette motion car en pratique elle est déjà réalisée. Juridiquement l'étude d'impact sur l'environnement est de compétence supérieure, à savoir de la confédération et du canton. Aussi, elle entraînerait inmanquablement une augmentation des coûts car il faudrait mandater des bureaux techniques pour refaire un travail déjà effectué par les services cantonaux.

Il rappelle que lors de chaque projet qui passe au Conseil général, chacun a la possibilité de demander à ce qu'il y ait des mesures supplémentaires qui soient prises dans le projet.

Le Président ouvre la discussion aux groupes.

M. Gérald Steiner (PDC) informe que le groupe PDC laissera la liberté de vote sur ce point de l'ordre du jour.

M. Cottet rappelle que cette motion ne demande pas de règlement supplémentaire ni de coûts. Elle demande seulement dans la marge de liberté que l'on peut avoir au niveau du Conseil communal d'introduire un petit peu de bon sens et une prise de conscience supplémentaire à chaque décision que l'on prend pour savoir si on va dans le sens de ce qui est demandé dans la motion.

Personne ne souhaite s'exprimer lors de la discussion générale.

Au vote, le Conseil général refuse la motion n°38 du groupe PS-Verts par 12 voix contre 11 oui et 8 abstention.

12 Réponse à la question écrite n°64 du groupe HSA et intitulée «Plan de législature et budget ».

Le Conseil communal a rendu sa réponse.

Mme Ouarda Mahmoudi (HSA) n'est pas satisfaite de la réponse du Conseil communal.

13 Information du Conseil communal sur l'état de réalisation des motions et postulats (état du rôle).

Le Président prend la parole :

« Pour traiter ce point, je vous propose la procédure suivante. En premier lieu, pour l'entrée en matière, je donnerai la parole au représentant du Conseil communal. Ensuite, j'inviterai les représentants des groupes à venir à la tribune pour détailler et expliquer les interventions qu'ils ne souhaitent pas voir classer.

A ce moment-là, le Conseil communal pourra bien évidemment s'exprimer s'il le désire. J'ouvrirai ensuite la discussion générale et, celle-ci terminée, nous pourrons passer aux votes sur les motions et postulats que vous ne souhaitez pas voir classés. Je vous rappelle que les interventions sur lesquelles nous ne désirons pas intervenir seront considérées comme classées.

Je vous propose de voter à main levée selon le principe de la majorité évidente. Y a-t-il une opposition à cette façon de procéder ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vous remercie et, pour l'entrée en matière, je cède donc la parole au représentant du Conseil communal ».

M. le Président, cède la parole à **M. Eric Dobler, maire** qui monte à la tribune et s'exprime ainsi :
« En application de l'article 32, alinéa 14, du règlement du Conseil général de la commune mixte de Haute-Sorne, le Conseil communal a dressé l'état de réalisation des motions et des postulats acceptés par le Conseil général depuis le 01.01.2013, date de l'entrée en souveraineté de la nouvelle commune fusionnée de Haute-Sorne.

Dans le document qui vous a été transmis vous trouverez l'ensemble des interventions déposées. L'état du rôle ne considère bien évidemment que la situation sur l'état de réalisation des motions et postulats. Vous avez reçu ces informations et avez eu donc l'occasion d'en discuter au sein de vos groupes de la réalisation, ou pas, de ces interventions et des propositions de classement faites par le Conseil communal.

Cela étant, le Conseil communal prendra acte des éventuels refus de classement que vous opposerez à certaines de ses propositions. Il analysera la possibilité d'apporter des réponses et des analyses complémentaires à certaines interventions. Si vous acceptez les propositions du Conseil communal, demeureront en suspens 6 motions, et 5 postulats. Ces objets sont pour la plupart en cours de traitement et le Conseil communal veille à la réalisation de vos interventions.

Sur la base de son analyse, le Conseil communal propose donc de classer l'ensemble des motions et postulat à l'exception des motions :

11. Soutien de la production d'énergie et d'autres mesures éco-responsables

En cours de réalisation dans le Dicastère Energie, culture, sports et loisirs

16. Plan financier de la Commune de Haute-Sorne portant sur les charges et revenus du compte de fonctionnement ainsi que des investissements pour les 5 années à venir

En cours de réalisation dans le Dicastère des Finances

18. Commune en santé

En cours de réalisation dans le Dicastère Ecole et cohésion sociale

19. Gestion des déchets en Haute-Sorne

En cours de réalisation dans le Dicastère Environnement et informatique

27. Pour la transition énergétique des véhicules utilitaires vers l'électricité en Haute-Sorne

En cours de réalisation dans le Dicastère Energie, culture, sports et loisirs

31. Complément à la motion n°27 "pour la transition énergétique des véhicules utilitaires vers l'électricité en Haute-Sorne"

En cours de réalisation dans le Dicastère Energie, culture, sports et loisirs

et des postulats :

8. Fournir des places de parc aux habitants de Haute-Sorne (motion transformée en postulat)

En cours de réalisation dans le Dicastère Urbanisme

10. Gestion des archives

En cours de réalisation dans le Dicastère Administration générale

12. Pour une meilleure prise en compte des préavis des commissions.

En cours de réalisation dans le Dicastère Administration générale

15. Agir pour nos finances communales

En cours de réalisation dans le Dicastère des Finances

16. Des Armoiries pour notre commune

En cours de réalisation dans le Dicastère Administration générale

Voilà à ce stade ce que le Conseil communal tenait à préciser ».

Comme personne ne souhaite s'exprimer au niveau des groupes et lors de la discussion générale, le **Président** informe que la proposition du Conseil communal est acceptée.

14 Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par M. FELIX Oscar João et de ses enfants FELIX Nathan et Logan

M. le Maire monte à la tribune et présente la naturalisation.

« Monsieur Felix est né le 02.06.1986 à Delémont. Il a toujours résidé dans le canton du Jura. Depuis 2023, il est revenu s'établir à Courfaivre où il a acheté une maison avec son épouse, Jennifer. Monsieur Felix y vit également avec ses deux enfants, issus d'un précédent mariage.

Il a effectué toute sa scolarité à Courrendlin, puis a obtenu son CFC de mécanicien automobile après un apprentissage au Garage de l'Avenir à Bassecourt. Depuis, il a travaillé dans différents garages de la région. Depuis 2012, il est employé par le garage de l'Ellipse à Moutier.

Monsieur Felix a fait parti de la fanfare de Courrendlin, et a pratiqué plusieurs sports dans des clubs de Delémont et de Saignelégier. Ses enfants font du foot à Courfaivre.

Les raisons qui l'ont conduit à demander la nationalité suisse sont qu'il est né ici, qu'il y a fait sa vie, que ses amis et sa maison sont ici. Il souhaite être traité comme une personne de nationalité suisse.

Selon le Service à la population du canton du Jura, après l'audition et au vu des informations recueillies, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre sa demande de naturalisation. »

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

15 Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par M. SEJDIU Yllnor

M. le Maire monte à la tribune et présente la naturalisation.

« Monsieur Sejdiu est né le 18.02.1999 à Delémont. Il a vécu à Courtételle jusqu'en 2010, puis à Bassecourt jusqu'en 2023. Depuis le 1^{er} janvier, il habite à Delémont avec son épouse.

Bien que Monsieur Sejdiu ne soit plus domicilié en Haute-Sorne, il a souhaité continuer les démarches de naturalisation avec la commune, laquelle a accepté sa demande.

Ses parents, ses grands-parents et son frère habitent à Bassecourt. Sa sœur habite à Delémont.

Il a effectué toute sa scolarité dans la région, et travaille depuis 2020 en tant que polisseur chez Dentlink SA au Noirmont.

Monsieur Sejdiu aime participer aux manifestations régionales, telles que le Carnaval ou les fêtes de village. Il souhaite obtenir la nationalité suisse car il est né et a grandi ici. Ses amis sont suisses. Il estime que c'est un pays où il y a de l'avenir et du respect entre les gens. Il serait fier d'obtenir la nationalité suisse.

Selon le Service à la population du Canton du Jura, après l'audition et au vu des informations recueillies, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre sa demande de naturalisation. »

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

16 Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par M. LAROCHE Yoane

M. le Maire monte à la tribune et présente la naturalisation.

« Monsieur Laroche est né le 1^{er} avril 1978 à Nice en France. Il est arrivé en Suisse en 2008 et a vécu à Moutier jusqu'en 2012. Depuis 2012, il vit dans le canton du Jura et habite depuis 2022 dans notre commune à Glovelier.

Monsieur Laroche est divorcé et vit actuellement en concubinage. Il a deux enfants qui vivent en France avec leur maman. Le reste de sa famille vit aussi en France.

Il a effectué toute sa scolarité obligatoire en France, et a fait une haute école de mathématiques à Nevers en France jusqu'en 1997. De 1997 à 2002, il a effectué des études d'ingénieur en mécanique aussi à Nevers. Monsieur Laroche a travaillé dans diverses entreprises jurassiennes et travaille maintenant chez Preci-Dip SA à Delémont.

Ce dernier est coach de football au FC Val Terbi et donne des cours d'informatique à l'Université populaire. Il fait partie d'un groupe de musique et gère avec sa compagne une boutique de robes de mariée où il s'occupe de la communication. Il accompagne également un enfant autiste et lui enseigne les branches générales.

Il souhaite obtenir la nationalité suisse, car il est installé en Suisse depuis longtemps et n'a pas d'attachement avec la France. Il estime que c'est une suite logique de son vécu.

Selon le Service à la population du Canton du Jura, après l'audition et au vu des informations recueillies, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre sa demande de naturalisation. »

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

Documents déposés lors de la séance :

- Motion du groupe PDC et intitulée « Intéresser notre jeunesse à la politique et aux affaires communales »
- Postulat du groupe PS-Verts et intitulé « Renommer la rue Clos-Girard »

Etant donné que tous les points ont été traités, **le Président** remercie les membres du Conseil général pour leur participation et lève la séance à 21h55.

Undervelier, le 22 avril 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

La Vice-chancelière

Jean-Claude Beuchat

Michèle Bailat